Bulletin Officiel n° 33
du Jeudi 21 Mars 2024

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr

La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 22 Mars au 24 Mars 2024 est assurée par :

M. Jacques CONTET au 06.68.44.06.97

INFORMATIONS IMPORTANTES A RESPECTER

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire <u>UNIQUEMENT</u> sur la boite mail : district@ain.fff.fr

Rappel concernant la FMI (Article 33 : Feuille de match)

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE.
Elle doit être transmise le Dimanche soir <u>impérativement</u> (merci de bien vérifier que la transmission a bien été effectuée).
Prévoir une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.
Toutes feuilles de match (FMI ou papier) doivent être transmises ou envoyées au secrétariat du District pour le Lundi matin 9 H 00.

Coordonnées des arbitres

Elles sont consultables sur le site du District (Documents →Arbitrage)

Coordonnées des délégués

Elles sont consultatbles sur le site du District (Documents →Documents divers)

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.
Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 19/03/2024

Présents : Grégory BESSET, Romain JARJAVAL, Sylvain FEYEUX, Baptiste PIQUET, Jean Noel TARTARIN,
Excusé : Alexis CURT.
Absents : Murat BOLAT, Antony VAUDON.
Assistent visio : Guillaume STRIPPOLI, Loïc CHABAUD, Olivier GUICHERD.

CERTIFICAT MEDICAL

- ✓ Iheb Benefekih : indisponible jusqu'au 17 mars
- ✓ Patrice Masia : indisponible jusqu'au 01 avril

COURRIERS ARBITRES

- Alexis Boluen : justificatif d'indisponibilité pour le 24 mars,
- Salah Boussebha : courrier reçu, indisponibilité bien prise en compte,
- Khalid Zahti : courrier reçu, justificatif en attente,
- Christophe Sabin : courrier reçu, avis favorable,

COURRIERS CLUBS

- Plastics Vallée : courrier reçu,
- F.C Manziat : courrier reçu, bien pris en compte,
- AS Attignat : courrier reçu, réponse faite,

DIVERS

- ➢ La CDA rappelle que lors d'une annulation de match vous devez contacter les officiels de la rencontre. Si des informations sont manquantes, vous pouvez aussi contacter les désignateurs : Gregory Besset, Baptiste Piquet, et pour les observateurs : Guillaume Strippoli, Alexis Curt.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Sylvain FEYEUX

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas) pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui vous sera envoyé dès confirmation du support et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, vous devrez suivre les procédures habituelles.
Rappel : Echocardiographie cardiaque valable à vis pour tous
Test Effort demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans
ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans.
Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier médical d'arbitrage) ne doit pas être rempli / daté avant le 01/06/2024.

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant
La prochaine formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Mercredi 1er Mai 2024 sur la journée
- Samedi 04 Mai 2024 sur la journée
- Dimanche 05 Mai 2024 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.
https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F – Samedi 13 Avril

La commission féminine en lien avec la commission technique propose un **quatrième et dernier plateau féminin** à destination de vos équipes U9F-U11F et U15F le **Samedi 13 Avril prochain à Attignat.**
Inscriptions via le lien suivant : https://forms.gle/UWA6u7tAkFSpMA6B6

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Journée départementale du Foot Féminin – Samedi 25 Mai

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera sa traditionnelle **Journée Départementale du Foot Féminin** à destination de vos équipes **U9F-U11F-U13F-U15F** le **samedi 25 Mai prochain à Montmerle / Saône.**

Les joueuses pourront venir accompagnées de **copines non licenciées** de leur âge (qui seront assurées pour l'occasion) afin que les novices puissent découvrir la pratique au travers de matchs et d'ateliers.
Une organisation sera établie en conséquence afin d'accueillir un maximum de filles lors de cet évènement festif à la coloration de **l'Euro et des JO 2024.**

Inscriptions via le lien suivant avant le 15 Mai prochain, date butoir des inscriptions :
https://forms.gle/Zz9o4qKBQa5VRPyc7
Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Appel à projet TOUTES FOOT – Date limite des projets clubs au 5 Mai 2024

Pour pouvoir candidater, voici la démarche à suivre :
Candidature, mode d'emploi:
Qui peut candidater ? Tous les clubs mettant en place des actions structurantes en faveur du football féminin : accueil, attractivité, fidélisation du public féminin.
Comment candidater ? Se rendre sur **fff.fr/toutesfoot** et déposer la fiche descriptive dûment complétée en tant que club (deadline le 5 mai 2024)
Pour quel(s) projet(s) ? Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur les thèmes suivants :

- attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes ;
- intégrer des femmes dans leurs équipes (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées) ;

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)
Seniors D1 à D4 : 2 délégués
Seniors D5 : 1 délégué
Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U18 à U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.
Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 19 Mars 2024

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY, GUTIERREZ.
Excusés : MM. BACONNET et PELLET.

Courriers :
- De Bresse Foot 01 : portant réclamation contre Misérieux Trévoux 3 pour le match n° 26470877 pour équipiers premiers.
- De Bourg Sud : portant réclamation contre Lagnieu 2 pour le match n° 26463229 pour équipiers premiers.
- De Mille Etangs seniors 1 Féminines à 11 : portant réclamation contre Misérieux Trévoux 1 pour joueuses non qualifiées.
- De Plaine de l'Ain US 2 portant réclamation contre Lagnieu 3 pour le match n° 26455530 pour équipiers premiers.
- De l'arbitre M. LARABI Mohamed pour modification du score suite à une erreur de saisie pour le match Anglefort 1 / Bas Bugey Rhône en D4 poule B.
- De St Etienne sur Chalaronne pour information. Réponse faite.
- De O. Sud Revermont 01 pour renseignements pour intégrer des jeunes à l'entrainement.
- De l'arbitre M. UGUZ Sami pour un match U15 en D1 poule A.

Dossier n° 126
Match n° 27997776 : Priay 1 / Bettant 1 – Coupe de l'Ain Féminines – du 17/03/2024
Courrier du club de Bettant annonçant le forfait de son équipe.
Pas d'amende.
L'équipe de Priay 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Dossier n° 127

Match n° 27882010 : Plaine Revermont Foot 2 / Centre Dombes Foot 1 – U18 D3 poule E – du 16/03/2024

Courrier du club de Plaine Revermont Foot annonçant le forfait de son équipe : 2ème forfait.

Score :

Plaine Revermont Foot 2 : 0 but / -1 point

Centre Dombes Foot 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Revermont Foot est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 128

Match n° 27873667 : Bettant Ent. Bugey 2 / Culoz Chautagne 1 – U15 D4 poule J – du 17/03/2024

Courrier du club de Culoz Chautagne annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Bettant Ent. Bugey 2 : 3 buts / 3 points

Culoz Chautagne 2 : 0 but / -1 point

Le club de Culoz Chautagne est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 129

Match n° 27942522 : Replonges Manziat 3 / Bresse Foot 4 – seniors D5 poule G – du 16/03/2024

Courrier du club de Bresse Foot annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Replonges Manziat 3 : 3 buts / 3 points

Bresse Foot 4 : 0 but / -1 point

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 130

Match n° 27939076 : Bourg ACCFT 1 / Plastics Vallée 2 - U18 D3 poule D – du 16/03/2024

Courrier du club de Plastics Vallée FC annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Bourg ACCFT 1 : 3 buts / 3 points

Plastics Vallée FC 2 : 0 but / -1 point

Le club de Plastics Vallée FC est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 131

Match n° 27650620 : Foot Trois Rivières 1 / Bresse Foot 1 – Seniors Féminines à 11 D1 poule A – du 16/03/2024

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Foot Trois Rivières 1 : 3 buts / 3 points

Bresse Foot 1 : 0 but / -1 point

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 132

Courrier du club de St Denis Ambutrix annonçant le forfait général de son équipe U18 2.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 133

Match n° 27873668 : Ambérieu FC 2 / CO Plateau 1 - U15 D4 poule J – du 17/03/2024

Courrier du club d'Ambérieu FC annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.

Score :

Ambérieu FC 2 : 0 but / -1 point

CO Plateau 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Ambérieu FC est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 134

Match n° 26446979 : Dombes Bresse 2 / O. Sud Revermont 1 – seniors D2 poule B – du 10/03/2024

Réserve d'avant match de l'O. Sud Revermont 1 contre Dombes Bresse 2 portant sur les équipiers premiers.

Réserve d'avant match transformée en réclamation par courriel du 10/03/2024.

Réclamation recevable.

Après pointage des joueurs de Dombes Bresse 2, il s'avère que 2 joueurs ont 7 matchs ou plus en équipe supérieure :

- 1 à 7 matchs
- L'autre à 9 matchs

En conséquence, la Commission valide le score acquis sur le terrain.

Le club de O. Sud Revermont est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 135

Match n° 26618249 : Manziat 2 / Plaine Tonique 3 – seniors D4 poule D – du 25/02/2024

Réclamation d'après match du club de Manziat contre le club de Plaine Tonique 3 portant sur la participation du joueur JOLY Jonathan, licence n° 81914862, au motif que ce joueur était en état de suspension (4 matchs fermes avec une date d'effet au 11/12/2023).

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de Manziat formulée par courrier du 7/03/2024.

Considérant qu'au vue du motif évoqué, la Commission usant de son droit d'évocation, conformément à l'article 187-2 des RG de la FFF, s'est saisie du dossier et que cette évocation a été communiqué au club de Plaine Tonique qui a fait part de ses remarques à la Commission.

Après vérification, le joueur JOLY Jonathan a été sanctionné de 4 matchs de suspension avec date d'effet au 11/12/2023.

L'équipe 3 de Plaine Tonique n'ayant pas joué de match, de ce fait le joueur JOLY Jonathan ne pouvait pas participer à la rencontre du 25/02/2024.

L'équipe de Plaine Tonique 3 perd le match par pénalité :

Manziat 2 : 0 but / 3 points

Plaine Tonique 3 : 0 but / -1 point

Le joueur JOLY Jonathan est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension avec date d'effet au 25/03/2024.

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 109 €uros au District.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier n° 136

Match n° 27997777 : Misérieux Trévoux 1 / Mille Etangs 1 – Coupe de l'Ain Féminines Seniors – du 16/03/2024

Réserve d'après match du club de Mille Etangs portant sur la participation et qualification des joueuses DETROIT Eva, licence n° 2547306571, et BASSE Sydney, licence n° 2548043914.

Réserve recevable.

Après vérification, il s'avère que les licences de ces deux joueuses ont été enregistrées le 13/03/2024.

Le délai de qualification d'une joueuse est de 4 jours calendaire à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence (article 89 des RG de la FFF).

En conséquence, à la date du 16/03/2024, jour de la rencontre, ces 2 joueuses n'étaient pas qualifiées.

La Commission donne match perdu par pénalité pour l'équipe de Misérieux Trévoux 1.

L'équipe de Mille Etangs 1 est qualifiée pour le tour suivant de la Coupe de l'Ain.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le club de Misérieux Trévoux est redevable de la somme de 49 €uros pour frais de dossier et 55 €uros pour avoir fait participer des joueuses non licenciées.

<u>Dossier n° 137</u>

Match n° 26455530 : Plaine de l'Ain 2 / Lagnieu 3 – seniors D4 poule B – du 17/03/2024

Réserve d'avant match de Plaine de l'Ain 2 contre Lagnieu 3 portant sur « plus de 2 joueurs ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui est au repos ce week-end ».

Réserve transformée en réclamation par courriel du 18/03/2024.

Réclamation recevable.

Après pointage des joueurs de Lagnieu 3, il s'avère que seulement 2 joueurs ont participé au dernier match de l'équipe 1 du 10 mars 2024.

En conséquence, la Commission valide le score acquis sur le terrain.

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion 18 mars 2024

Ol. Rives de l'Ain : commune de JUJURIEUX l'**arrêté municipal** est **prolongé jusqu'à fin de saison**.
Bettant Js : terrain indisponible du **4 mars à fin juin.**

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

Courriers reçus

Terrains impraticables 16-17 mars :

- **Grièges Pt Veyle As** : arrêté municipal commune de PONT de VEYLE et commune de GRIEGES.

Attention **: vos demandes de modification de rencontre doivent parvenir au district avant le lundi minuit qui précède la rencontre, cette demande doit être validée par les 2 clubs, avec copie aux officiels désignés.**

Belley Cs : demande de modification date rencontre D4 poule B du 17 mars.
Artemare Fc: valide la modification rencontre D4 poule B **le samedi 16 mars 17h30 sur synthétique.**

Belley Cs : demande de modification rencontre D1 du 17 mars**.**
Marboz Esb : valide la demande de modification D1 du 17 mars **le samedi 16 mars à 20h00 sur synthétique.**

Bresse Foot01 : rencontre D1 du 17 mars **au stade municipal de l'Arquebuse à PONT de VAUX.**
Bresse Foot01 : rencontre D4 poule D du 17 mars **au stade municipal de l'Arquebuse à PONT de VAUX.**

Thoissey Esvs : rencontre D2 poule A du 17 mars **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHALARONNE**.

Attignat As : rencontre D5 poule G du 16 mars **au stade de la Huppe à MONTREVEL 19h00.**
Curtafond Confrançon Fc : accord pour rencontre D5 poule G **à 19h00 stade de la Huppe.**

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

Montréal As : demande de modification date de rencontre D5 poule A.
Viriat Cs : accord pour rencontre D5 poule A le samedi 13 avril **à 18h30.**

Ambérieu Fc : modification horaire rencontre D5 poule B du 24 mars.
St Maurice de Gourdans Fc : accord horaire rencontre D5 poule B du 24 mars **à 15h00.**

Ain Sud : demande modification horaire rencontre D5 poule D du 23 mars**.**
Feillens Us : accord pour rencontre D5 poule D du 23 mars **à 18h30.**

Portes de l'Ain Sc : rencontre D4 poule C du 24 mars **au stade E. LARGE à ST ANDRE de CORCY.**

Dortan Lavancia As : demande pour modification de rencontre D5 poule C.
Montluel Fc : ne donne pas son accord pour modifier rencontre D5 poule C du 23 mars**.**

Plastic Vallée Fc : demande de modification rencontre D5 poule B.
Ambérieu Fc : accord pour rencontre D5 poule B **le dimanche 7 avril à 15h00.**

Bord de Veyle Fc : modification horaires rencontres D5 **du 14 et 28 avril à 13h00.**

Côt. Luénaz Fc : rencontres D4 poule C le dimanche à 13h00**,** correction faite**.**
Curtafond Confrançon Fc : demande de modification rencontre D5 poule G**.**
Foissiat Etrez Es : accord pour rencontre D5 poule G **le vendredi 22 mars à 21h00.**

Manziat Fc : demande de modification horaire rencontre D4 poule D**.**
Bresse Foot01 : valide la modification rencontre D4 poule G le 24 mars **à 15h00.**

Rencontre D3 poule B **St Martin du Mont Esr 3 – Fareins Saône Vallée 1** du 24 mars **à 13h00.**
(Rencontre D1 à 16h00).

Po/la Commission Sportive,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent

COMMISSION COUPES

Réunion du 18 mars 2024

Tirage des coupes pour ¼ et ½ finale le mercredi 10 avril.

Coupe Emile FAIVRE.

Reste 3 rencontres 1/8 à jouer :

- **Ol. Buyatin 1 – Bourg Sud 1**
- **Guéreins Genouilleux As 2 – Ol. Rive de l'Ain 1**
- **Côt. Meximieux Villieu 1 – St Martin du Mont Esr**

¼ de finale le mercredi 1 mai
½ finale le mercredi 8 mai

Coupe des Groupements :

Reste 2 rencontres 1/8 à jouer :

- **Artemare Valromey Fc 1 – Lagnieu Cs 3**
- **Cormoranche Es 1 – Oyonnax Pvfc 3**

¼ de finale le mercredi 1 mai
½ finale le mercredi 8 mai

Coupe Vétérans R. MORANDAS.

¼ de finale le vendredi 26 avril
½ finale le vendredi 17 mai

Coupe Féminine tour de cadrage le 17 mars.

¼ de finale le mercredi 1 mai
½ finale le mercredi 8 mai

Vincent JACUZZI, David BEREIZIAT, Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 18 mars 2024

Avec la période des voyages scolaires, anticipez vos demandes de modification de rencontre via « Footclubs » ou le bordereau en ligne sur le site du district.

Rappel : **pour une modification de date ou d'horaire d'une rencontre nous devons avoir l'accord des 2 clubs et vous devez prévenir les officiels désignés.**

Courriers U18

Veyle Saône Fc : rencontre D4 poule J du 16 mars non jouée terrain impraticable**.**
Valserhône Foot : modification horaire rencontre D2 poule B du 23 mars.
Viriat Cs : accord pour rencontre D2 poule B du 23 mars **à 15h00.**

Courriers U15

Lagnieu Cs : demande de modification rencontre D3 poule F.
Bourg Sud : valide la demande de modification rencontre D3 poule F **le samedi 23 mars à 15h30**.

Veyziat Us : demande de modification de rencontre D4 poule I.
Valserhône Foot : valide la modification rencontre D4 poule I **le samedi 13 avril à 15h00**.

Valserhône Foot : demande de modification rencontre D1 du 24 mars.
Essor Bresse Saône : ne donne pas son accord pour jouer rencontre D1 le samedi 23 mars

Ol. Rive de l'Ain : inversion rencontre D4 poule O du 24 mars problème de terrain **(J9 inversée).**
Montréal As : accord !

Priay Fc : rencontre D4 poule K du 24 mars **au stade des Brotteaux à CHATILLON la PALUD.**

Jacques CONTET, David BEREIZIAT

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 18 mars 2024

Courriers U15F

Ain Sud : demande pour rencontre du 23 mars **à 11h30 au stade de la Chanal à MIRIBEL**
Attignat As : accord pour rencontre du 23 mars **à 11h30**.

Courriers U18F

Ain Sud : demande pour rencontre du 23 mars **à 17h30 au stade de la Chanal à MIRIBEL.**
Oyonnax Pvfc : accord pour rencontre du 23 mars **à 17h30.**
FFNI : rencontre du 30 mars **au 24 avenue du stade à ST GEORGES D'ESPERANCHE** synthétique**.**

Courriers S.F. à 8

Thoissey Esvs : suite à décision commission d'appel rencontre J1 reprogrammée le dimanche 21 avril**.**

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

Développement et Animation des Pratiques

Ain Défis Foot U11 - samedi 13 avril

Club
ESB FOOTBALL MARBOZ
F. C. BRESSE NORD
C.S. VIRIAT

Clôture des inscriptions le 31 mars 2024

Plateau départemental U7 -samedi 8 juin

Club
VALSERHONE FOOT
ESB FOOTBALL MARBOZ
A.S. DORTAN LAVANCIA
ENT.S. REVERMONTOISE
F. C. BRESSANS
CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL
AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT
F.C. DOMBES BRESSE
U.S. ARBENT MARCHON
ENT.S. VAL DE SAONE

Clôture des inscriptions le 19 mai 2024

Challenge départemental U11 – dimanche 16 juin

Canton de	Engage
Valserhône	1 équipe
Bourg en Bresse 2	1 équipe
Vonnas	2 équipes
Bourg en Bresse 1	1 équipe
Replonges	2 équipes

Clôture des inscriptions le 12 mai 2024

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil Foot Réduit Sous l'image, choisir la pratique voulue

Dans le PV.

U13

Championnat U13 2023/2024 2ème Phase

Le calendrier de la 3e Phase est en ligne : Compétition Championnat Catégorie U13

Vous utilisez une FMI (Feuille de Match Informatisée).

En cas de problème, faire une feuille de match papier et l'envoyer au District.

Avant de reporter définitivement une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30

Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat

A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)

A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)

A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

Club évoluant à 15 heures

A Serrières de Briord Les Charmieux (Serrières Villebois équipe 1 uniquement)

Festival U13 Pitch

Finale Départementale Samedi 6 Avril 2024 à Lagnieu

1er Match mixte :

Arbent – St Martin du Mont	Essor Bresse Saône – Replonges
Bressans FC – Belley CS	Plastics Vallée – Ain Sud
Veyle Saône – Montréal	Marboz – Centre Dombes
Bresse Foot – Misérieux Trévoux	Bourg en Bresse Péronnas 01 – Bresse Tonic Foot

1er match féminin :

Bourg en Bresse Péronnas 01 – Montréal Essor Bresse Saône – Lagnieu
Jassans Frans – Valserhône Misérieux Trévoux – Exempt

Forfait Amende : 9 €

Journée du 16 Mars 2024

Poule P : Ain Sud Mas Rillier 5 fém 9 €

Forfait général

Poule O : Châtillon la Palud 2 26 €

Licences manquantes Amende : 1,60 € par licence avec un maximum de 8 €

Journée du 16 Mars 2024

Poule G : Plastics Vallée 3 1 licence 1,60 €

Feuilles de match manquantes Amende : 9 €

Journées du 9 Mars 2024

Poule G : Plastics Vallée 4 9 €
Poule H : Belley CS 3 9 €
Poule N : Plastics Vallée 5 9 €
Poule O : Ambérieu FC 3 9 €

U11

Championnat U11 2023/2024 2ère Phase

Le calendrier de la 3e Phase est sur le site.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U11

Il est aussi dans :
Compétition Championnat « U11 Phase 3 »

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plate, aux à l'aide de Footclubs.
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

St Maurice de Beynost (Ain Sud) : les plateaux débutent à **9 h 30**.

Licences manquantes Amende : 1,60 € par licence avec un maximum de 8 €

Journées du 16 Mars 2024

Poule D : Plastics Vallée 3 1 licence 1,60 €
Poule I : Feillens 2 1 licence 1,60 €
Poule L : Arbent 4 Toutes 8 €
Poule U : Viriat 3 Toutes 8 €

Feuilles de match manquantes Pas d'amende Merci de nous les envoyer par mail

Journées du 9 Mars 2024

Poule C : Veyle Saône 1
Poule E : Serrières Villebois 1
Poule G : Jassans Frans 3
Poule H : Veyle Saône 2
Jassans Frans 2
Guéreins Chaneins 1
Poule J : Veyle Vieux Jonc 2
Plaine Tonique 2
Poule K : Viriat 2
OL Rives de l'Ain 1
Poule M : Culoz Grand Colombier 1
Poule O : St Maurice de Gourdans 1
OL Buyatin 1
Poule Q : Mille Etangs 3
Poule R : Mille Etangs 4

U9

Championnat U9 2023/2024 3e Phase

Il est sur le site.

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U9

Et aussi

Compétition Championnat « U9 P3 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux débutent à **9 h 30**

A St Maurice de Beynost (Ain Sud)
A Miribel (Le Mas Rillier)

Feuilles de match manquantes Pas d'amende

Journées du 9 Mars 2024

Poule A : Arbent 1
Poule H : Replonges 1
Poule N : Belley CS
Poule P : Leyment
Poule U : St Etienne / Chalaronne
Poule W : Manziat
Poule Y : Bâgé

U7

Championnat U7 2023/2024 3e Phase

Le calendrier est sur le site

Accueil Foot Réduit Choisir la pratique U7

Il est aussi dans

Compétition Championnat « U7 Phase 3 »

Une nouvelle feuille de Plateau a été envoyée à tous les clubs.
Le club recevant utilise uniquement celle-ci. Il doit toujours saisir un seul résultat et scanner cette feuille de Plateau à l'aide de Footclubs. Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres
Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Feuilles de match manquantes Pas d'amende

Journées du 9 Mars 2024

Poule A : Champagne Artemare
Poule B : Serrières Villebois
Poule H : Trois Rivières
Poule J : St Cyr
Poule K : ??? Pas de calendrier
Poule T : Dortan

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du complexe sportif 1 de Chalamont NNI 010740101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Gléteins 1 NNI 011940101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Val Revermont NNI 014260101 – classement au niveau T5PN jusqu'au 21 mars 2034.
- Gymnase de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010939901 -rapport à effectuer par la CFTIS.
- Gymnase de Saint Denis les Bourg NNI 013449901 – rapport à rédiger par la CRTIS.
- Terrain de Beach Soccer de Saint Etienne du Bois NNI 013506601 – rapport à effectuer par la CFTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade CES La Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du complexe sportif 2 de Chalamont NNI 010740102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Gléteins 2 de Jassans NNI 011940102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Louis Philippe Geoffray de Chaleins NNI 010750101 – classement au niveau E Entrainement.
- Eclairage du parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal 1 de Saint André d'Huriat NNI 013340101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Prochaines programmations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102
- Terrain municipal de Niévroz NNI 012760101
- Eclairage du stade Jean Christin de Serrières en Briord NNI 014030101

Pour la CDTIS : JF JANNET